

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## FORMATION PROFESSIONNELLE DE DANSE EN CÔTES D'ARMOR

SESSION JANVIER - MARS 2026

### Conditions d'inscription et d'adhésion

Les formations sont indépendantes les unes des autres et peuvent être suivies séparément.

Votre inscription et votre accord aux Conditions générales d'inscription et de participation à la Formation Professionnelle vous engagent contractuellement à participer à la durée totale de chaque module choisi.

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT :

Merci de nous faire parvenir ce document complété avec vos choix de formation pour **la session de formation Janvier - mars 2026**.

L'inscription en cours d'année à l'un des modules reste possible selon les places disponibles.

Les inscriptions ne seront prises en compte définitivement que si elles sont accompagnées : du règlement correspondant ou de l'accord de l'employeur prenant en charge la formation.

Toute inscription à un module nécessite l'adhésion à l'association Grégoire & Co - LE LIEU. Le coût de l'adhésion pour la saison 2025/26 est de 15€ à titre individuel ou 35€ pour les associations et personnes morales. Merci de bien veiller à prévoir des règlements séparés pour la formation et l'adhésion.

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Grégoire & Co - LE LIEU par voie postale, par mail ou à remettre en mains propres. Un Livret d'Accueil incluant le règlement intérieur vous est remis lors votre inscription.

Le Bulletin d'inscription devra impérativement être accompagné d'un **certificat médical d'aptitude à la danse** de moins de 3 ans et d'un **CV à jour** (et d'une lettre de motivation pour les personnes en reconversion professionnelle).

#### ADHÉSION À L'ASSOCIATION :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Grégoire & Co - LE LIEU. À ce titre, je déclare connaître l'objet de l'association et avoir accepté de suivre le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour la saison en cours.

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi *Informatique et Liberté* du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. L'association Grégoire & Co - LE LIEU s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales.

# Conditions Générales :

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation au plan de formation mis en place par l'association Grégoire & Co - LE LIEU sont conclues en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie. La nature de ces actions de formation entrent dans l'une des catégories prévues par les articles L 6313-1 à L 6313-11 du Code du travail. Les présentes conditions générales sont une contractualisation entre les parties signataires : une convention de formation si elle engage une personne morale, ou un contrat individuel de formation si elle engage un/une stagiaire à titre individuel.

## **Article 1 - Nature, programme, organisation et caractéristiques de(s) formation(s) :**

Nature de(s) actions(s) de formation : adaptation et développement des compétences ; action(s) d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Modalités de déroulement : stage(s) présentiel(s). Code de spécialité : 133 - Musique, arts du spectacle. (Nomenclature des Spécialités de Formation - NSF). Financement public concourant à l'action de formation : ces actions de formation sont organisées et mises en œuvre par l'Association Grégoire & Co - LE LIEU dans le cadre du Plan Départemental de Formation, qui pour cela, bénéficie d'un financement du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

## **Article 2 - Pré-requis :**

Cette formation professionnelle s'adresse aux chorégraphes, danseurs professionnels, aux artistes du corps (performers, circassiens...) résidant en Côtes d'Armor\*, aux interprètes d'une compagnie ayant leur siège social en Côtes-d'Armor\*, aux enseignants de la danse titulaires du Diplôme d'État ou bénéficiant d'une dispense, aux personnes ressources sous contrat avec l'Éducation Nationale, aux personnes ayant un « statut étudiant-artiste » ainsi qu'aux danseurs en voie de professionnalisation. La formation est ouverte aux professionnels d'autres départements dans la mesure des places disponibles.

## **Article 3 - Engagement de participation :**

Le/la stagiaire s'engage à participer à la totalité de la / des formation(s) souscrite(s) (sauf absence justifiée). Le/la stagiaire s'engage à remplir les éléments nécessaires pour l'évaluation de la formation.

## **Article 4 - Attestation de formation :**

Le/la stagiaire se verra délivrer une attestation de formation en retour de sa présence et signature de la feuille d'émarginement au(x) module(s) pour lequel il est inscrit.

## **Article 5 - Dispositions financières :**

Le/la stagiaire ou son employeur s'engage à verser la totalité du prix susmentionné. L'activité s'inscrivant dans le cadre de la formation continue, telle que définie conjointement par les articles L6311-1 & L6313-1 à L6313-11 du code du travail, les montants ne sont pas assujettis à la TVA.

Les tarifs des stages ne prennent pas en compte les frais éventuels de transport, d'hébergement et de repas du / de la stagiaire.

## **Article 6 - Adhésion à l'association Grégoire & Co - LE LIEU :**

Dans le cas d'une inscription du/de la stagiaire par une personne morale (association, société, collectivités territoriales etc.), celle-ci est tenue, aux dates où se déroule(nt) la(les) formation(s), d'être à jour de son adhésion pour la saison en cours à l'association Grégoire & Co - LE LIEU.

## **Article 7 - Interruption du stage ou absences :**

Si le/la stagiaire est empêché(e) de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'effectifs insuffisants lors d'une formation, celle-ci pourra être annulée par l'association Grégoire Co - LE LIEU. Les sommes engagées par le/la stagiaire ou son employeur seront remboursées. En cas d'absence à l'une des séances de formation, le/la stagiaire s'engage à prévenir (par mail ou téléphone) dans les meilleurs délais et à fournir un justificatif d'absence. Les remboursements ne pourront être envisagés qu'avec justificatifs. Une procédure de relance est prévue en cas d'absence injustifiée.

## **Article 8 - Litige :**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Saint-Brieuc sera seul compétent pour régler le litige.

# Inscriptions / janvier à mars 2026

Les contenus et horaires détaillés de chaque formation sont précisés dans le document de présentation de la formation professionnelle de la saison.

Intitulés	Formateurs Formatrices	Nb de séances	Durée	Lieux de formation	Dates	Tarif	Prise en charge (préciser le nom de l'organisme)
<b>ERD CONTEMPORAIN</b>	S.Chetteau N.vacca	3	2 h par séance	LE LIEU Guingamp	12/01 09/02 30/03	48 € indiv. 96 € empl.	
<b>CULTURE CHORÉGRAPHIQUE</b>	Simon Queven	1	4 h par séance	LE LIEU Guingamp	26/01	32 € indiv. 64 € empl.	
<b>ERD et ODT JAZZ</b>	S. Lemière	1	3 h par séance	Conservatoire Villa Carmélie Saint-Brieuc	06/02	24 € indiv. 48€ empl.	
<b>DEMI-JOURNÉE CHORÉGRAPHIQUE</b>	E.Cornillot	1	4 h par séance	LE LIEU Guingamp	09/03	32 € indiv. 64 € empl.	
<b>ATELIER AUTO-GÉRÉ</b> Basé sur l'interconnaissance		1	2h	LE LIEU Guingamp	23/03	Gratuit	
<b>ADHÉSION</b> à l'association Grégoire & Co - LE LIEU <b>Saison 2025-26</b>	<b>Obligatoire</b> (Règlement dissocié)					<b>15 € indiv.</b> <b>35€ empl.</b>	

ERD à l'unité possible selon conditions (10€ par séance) mais non inclus dans la formation dispensée par Grégoire & Co - LE LIEU en tant qu'organisme certifié Qualiopi. Les ERD à l'unité ne peuvent donner droit à une demande de prise en charge et à la délivrance d'un certificat de formation.

Détails des règlements :

## Autorisation de prises de vues :

**Je soussigné(e) :**

AUTORISE l'association Grégoire & Co - LE LIEU à reproduire, diffuser et communiquer au public les prises de vues photographiques ou les enregistrements audiovisuels réalisés dans le cadre de ses activités : stages, ateliers ou représentations publiques me représentant.

ACCEPTE et AUTORISE sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion de ces photographies et enregistrements audiovisuels exploités et utilisés directement par l'association Grégoire & Co - LE LIEU, les danseurs intervenants et le photographe, sous toutes formes et tous supports, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, et notamment :

- présentation au public lors d'exposition, de stages ;
- publication pour la communication ;
- présentation sur les sites web de Grégoire & Co, des intervenants ou du photographe.

Les légendes accompagnant la reproduction ne communiqueront aucune information susceptible de rendre identifiable le signataire.

**Fait à :** Guingamp  
**le :**

*Lu et approuvé*

**SIGNATURE STAGIAIRE**

## Acceptation des conditions d'inscription, d'adhésion et des conditions générales :

**Date :**

**Nom, prénom du stagiaire et adhérent :**

**Date de naissance :**

**Adresse de résidence :**

**N°de téléphone :**

**Mail :**

**Profession :**

*Accepte l'ensemble des conditions du présent document et reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur mis à disposition dans le Livret d'Accueil.  
Lu et approuvé, bon pour accord.*

**SIGNATURE STAGIAIRE**

*Pour l'association Grégoire & Co - LE LIEU  
Julie Flouriot / Présidente*

## Cadre réservé à l'employeur

**Cachet et signature du/des employeurs :**

**Nom / Qualité du signataire :**